

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Acquisition d'un ensemble d'oeuvres (collages) de Claude PELIEU

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Musée poursuit sa politique d'achats d'oeuvres autour de priorités telles les collections de dessins et les collections du XX^{ème} siècle, initiées par la donation Besson. Le projet d'acquisition de cet ensemble d'oeuvres de Claude PELIEU s'inscrit dans cette perspective puisqu'il s'agit d'oeuvres graphiques d'un artiste de XX^{ème} siècle.

Les collages de Claude PELIEU (Beauchamp, 1934 - Norwich, Etat de New-York, 2002), sont le témoignage du prolongement de la technique des papiers collés utilisée par Braque et Picasso dès 1913 et qui s'est largement développée tout au long du XX^{ème} siècle. Cette acquisition nous donne l'opportunité de réunir des oeuvres d'artistes contemporains peu représentés au musée.

Elle s'inscrit également dans un certain esprit de contestation à la manière de Fourier comme une expression d'avant-garde qui se manifeste aussi bien dans la poésie et le cut-up (coupage/collage des mots et de l'image) que Claude PELIEU a pratiqué au cours de sa vie tout en étant le traducteur de la Beat generation et plus particulièrement de William Burroughs.

Coût de l'ensemble des collages : 22 200 €.

Financement :

* Ville de Besançon : 13 320 €,

* Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (FRAM) : 8 880 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ce projet d'acquisition,
- autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 8 880 € auprès du FRAM
- autoriser M. le Maire à encaisser cette somme en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant sur l'imputation 13.322.1318.509.52000 et la réaffecter en dépenses sur la ligne budgétaire 21.322.2161.509.52000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.